

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec), H2V 4R2 pour :

CATÉGORIE : Travaux

APPEL D'OFFRES NO : OUT-TRV01-20

DESCRIPTIF : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNES SUR DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT

DATE D'OUVERTURE : LE 5 MAI 2020 À 14 H

DÉPÔT DE GARANTIE : 10 % de la valeur de la soumission

RENSEIGNEMENT : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : ao.outremont@ville.montreal.qc.ca

VISITE SUPERVISÉE

DES LIEUX : Non applicable.

DOCUMENTS : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 16 avril 2020.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du Cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement d'Outremont située au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Outremont, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

COVID-19 INFORMATIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Concernant la réception des soumissions

À moins qu'un addenda soit émis vous donnant des instructions contraires, vous devez déposer votre soumission au lieu indiqué dans les documents d'appel d'offres **la journée même de l'ouverture à compter de 10h et avant 14 h.**

Les bureaux du Secrétariat de l'arrondissement seront fermés durant toutes les autres plages horaires.

Concernant l'ouverture des soumissions

À moins qu'une indication vous soit transmise par addenda, les ouvertures de soumissions doivent avoir lieu à l'adresse et à l'heure qui sont mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

En raison de l'arrêté ministériel numéro 2020-014, depuis le 2 avril, les organismes municipaux doivent effectuer l'ouverture des soumissions sans la présence du public ni de ceux qui ont soumissionné. L'ouverture doit se dérouler devant au moins deux témoins n'ayant aucun intérêt en lien avec le contrat visé. L'organisme municipal doit alors produire un enregistrement audiovisuel de l'ouverture des soumissions et, dès que possible, le rendre disponible dans le SÉAO.

Montréal, le 16 avril 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

